

Réunion du Conseil municipal du 2 mai 2017

L'an deux mil dix sept le 2 mai à 20 heures 00.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

Etaient présents : Mmes, Bos, Blanc, Bourghelle, Kholer, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

Procuration : Mr de Pampelonne à Mr Julien

17.028 Décision modificative

Suite à une erreur d'enregistrement de compte dans le budget 2017, il convient de voter la décision modificative suivante :

Compte 615221 - 10 €

Compte 66111 + 10€

Compte 2031 /041 frais étude – 45000

Compte 2031 : Frais étude : +45000

Compte 791 /042 transfert de charges : -1300

Compte 7788 / Produits exceptionnels : +1300

La décision modificative est votée à l'unanimité par 14 voix pour.

17.029 : Natura 2000 : consultation des périmètres des sites

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le Projet d'extension de périmètre du site Natura 2000, « Affluents rive droite du Rhône ». Il précise que Natura 2000 c'est :

- le respect du droit de propriété, la mise en œuvre de Natura 2000 se fait dans le respect des réglementations nationales existantes, les propriétaires ne peuvent pas être spoliés.
- des activités agricoles et forestières maintenues voire développées sur les sites.
- la mise en place de programmes d'actions et de mesures de gestion élaborés dans la concertation entre tous les acteurs sous la forme du document d'objectifs.

COMMUNE DE BOFFRES

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix émet un avis favorable sur la proposition du périmètre tel qu'il est défini.

17.030: Accord de principe sur l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Territoire

Doux, Mialan Veaune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère.

La communauté d'agglomération Hermitage Tournonais- Herbasse , Pays de St Félicien structure porteuse et animatrice du Contrat élabore le contrat de territoire définitif sur les bassins versants « Doux, Mialan Veaune, Bouterne, Petits affluents du Rhône et de l'Isère »

Il s'agit d'un programme d'actions sur 7 années, qui répond à 5 grands objectifs :

- Gestion qualitative de l'eau, lutte contre les pollutions
- Gestion quantitative de l'eau
- Prévention et gestion des inondations
- Préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides.
- Communication, valorisation, sensibilisation et accueil du public.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 14 voix pour :

- **Accepte** de participer à l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat.
- **Sollicite** l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, le Département, la Région Rhône-Auvergne l'état et tous les partenaires financiers pour mener à bien ces actions.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents qui découleront de ce dossier.

17.31 : Demandes de subventions :

Le conseil municipal attribue la somme de 100€ aux associations suivantes :

- L'Amicale le Grand Pré à Alboussière.
- Les amis de la résidence Beauregard à Vernoux

Questions diverses :

- 8 Mai , défilé à 11 h
- La Tribu : 9 Mai réunion à CHAMPIS à 15H.

Vu pour être affiché le 3 mai 2017, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire
R. EDMONT


